

REGLEMENT 19 juillet 2025

Article 1 : le vide grenier se déroulera au parc des morinières de 8h00 à 18h00

Article 2 : le déballage se fera de 6h30 à 8h00 . En dehors de cette plage horaire , aucun véhicule ne pourra circuler

Article 3 : l'emplacement est fixé à 10 euros les 3 mètres

Article 4 : chaque exposant est responsable des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes , aux biens et aux marchandises d'autrui ainsi que la propreté de son emplacement . Les articles non vendus seront ramenés par les exposants

Article 5 : l'ESMBB ne pourront être tenus responsables des détériorations , des vols , des intempéries ainsi que leurs conséquences

Article 6 : les emplacements sont loués sans tables ni chaises . Il appartient aux exposants de prévoir leur matériel

Article 7 : aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempéries

Article 8 : ce vide grenier est exclusivement réservé aux particuliers . Les professionnels ou les personnes soumises au régime de l'article L310-2 du code du commerce ne sont pas admises . Les exposants ne peuvent pas mettre à la vente des animaux vivants ou empaillés , des denrées alimentaires , de l'alcool ou des armes

Article 9 : les véhicules pourront accéder à l'aire d'exposition pour le rangement à partir de 18h00

Article 10 : les transactions sont interdites en dehors des emplacements réservés

Article 11 : l'inscription au vide grenier implique le respect du présent règlement . **Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement**

COUPON DE RESERVATION(19/07/2025) , à retourner directement à :

Monsieur Geoffroy Dimitri 14 impasse du rochas blanchard 85470 brétignolles sur mer

Nom , Prénom :

Adresse :

Code postal , Ville :

Téléphone :

E mail :

Nombre d'emplacements :.....X 10EUROS=

Pièces justificatives impératives :

- **réglement par chèque libellé à l'ordre de l'ESMBB**
- **photocopie de la carte d'identité**
- **SIGNATURE OBLIGATOIRE**